



Gymnastique Artistique L'Arbresle

Le présent formulaire définit les conditions auxquelles son signataire peut accéder aux installations de son club dans le contexte de sortie du confinement instauré en raison de la crise sanitaire COVID-19. Cette possibilité d'accès et les engagements pris par la signature de ce formulaire sont exclusivement réservés aux membres du club titulaires d'une licence en cours de validité à l'exclusion de toute autre personne.

PAR LA PRESENTE

- Il atteste avoir été informé que le Club s'est engagé à respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion du Covid-19 tout au long de la crise sanitaire en cours ;
- Il reconnaît que malgré la mise en œuvre de ces moyens de protection le Club ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid- 19 ;
- Il s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de sa santé et de celles des autres personnes présentes dans l'enceinte sportive du Club, notamment en respectant les gestes barrières ;
- Il s'engage à respecter les mesures de protection obligatoires ainsi que les mesures de protection préconisées par le gouvernement et en particuliers celles édictées par le ministère des sports ;
- Il s'engage également à respecter les obligations édictées par la Fédération Française de Gymnastique pour aménager la pratique de la gymnastique ainsi que les modalités mises en place par le Club pour organiser son activité au cours de la crise sanitaire actuelle.

Nom et prénom du membre :

Pour les mineurs nom et prénom du responsable légal :

Atteste avoir pris connaissance du Protocole sanitaire de GAL'A

Date :

Signature (du membre majeur ou du responsable légal pour les membres mineurs)